

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DU CHANGEMENT DE L'EMPLOI
DE LA REPARTITION DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA REVOYANCE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA REPARTITION DU PERSONNEL
DANS LE L'ETAT

86/189 DU 1er/02/86

DECRET N° 86/189 DU 1er/02/86

portant intégration et nomination
de Monsieur BILEMBELO Marcel dans
les cadres de la catégorie A hié-
rarchie I des Services Techniques
(Agriculture)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

((/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
((/u la loi n° 76/84 du 7/12/1984 portant modi-
fication de l'Ordonnance n° 19/84 du 23/8/1984 portant
modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juil-
let 1979;

((/u la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut gé-
néral des fonctionnaires;

((/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires;

((/u le décret n° 60/90 du 3 Février 1960, émanant
le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services
Techniques;

((/u le décret n° 62/130 du 9/5/62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;

((/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/62 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

((/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 76/84
du 7/12/84 portant statut général des fonctionnaires;

((/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/62 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat;

((/u le décret n° 63/81/FP/BE du 26/3/63 relatif
aux conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires; stagiaires notamment
aux articles 7 et 8;

((/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24/2/67 réglant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes ré-
glementaires relatifs aux nominations intégrations, reconstruc-
tions de carrière et reclassements;

((/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/62
relatif aux échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

((/u le décret n° 84/856 du 8/8/1984 portant nomi-
nation du Premier Ministre;

((/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomi-
nation des membres du Gouvernement;

((/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant ap-
probation des intérim des membres du Gouvernement;

((/u le décret n° 85/260 du 5/3/85 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des Agents
de l'Etat;

...../.....

(/u l'arrêté n°5557/MEN/UMNNG du 13/8/1981 portant création du diplôme d'Ingénieur de Développement Rural en Cycle 1 de l'Institut de Développement Rural;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D E C R E T :

ARTICLE 1ER:- De l'application des dispositions combinées du Décret n° 60/90 du 3/3/80 et de l'arrêté n°5557/ du 13/8/1981 susvisés; Monsieur BILIBOUZ Marcel, né le 17 Novembre 1955 à Kinshasa, titulaire du diplôme d'Ingénieur de Développement Rural, obtenu à l'Université Marien NGULI (Brazzaville), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Développement Rural ;

ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOMC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 1er FEVRIER 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

Ange Edeuard FOUNGUI.-

Bernard OUMBA ASSOCIATION.-

AMPLIATIONS:

JOMC.....1
DGFT/DGFC.2
DGFC/EST..2
DGE.....3
DCF.....2
M.D.R.....2
INTERESSE..1
DOSSIER....2
SGCM/SC....2